



ÉDITO



Martine VIGNAU
Présidente
du groupe UNSA

Faire du CESE « un outil de rénovation démocratique »

En adoptant, il y a un an, les orientations stratégiques de la nouvelle mandature autour des deux axes: cohésion sociale et réussite des transitions, nous avons placé le CESE résolument dans l'avenir. Le travail effectué par les sections et les groupes ont permis au CESE d'améliorer son aura tant au niveau des politiques publiques qu'au niveau de l'expression des citoyens.

Mais le CESE doit poursuivre son évolution pour s'inscrire davantage dans le paysage politique et devenir l'assemblée porte-parole des Françaises et des Français. Deux pistes ont été avancées par le président Bernasconi à l'occasion de la plénière exceptionnelle du 28 février : l'organisation par le CESE d'une conférence annuelle de la société civile organisée et la création d'une plateforme d'expression des citoyens pour impulser les politiques publiques. En effet, le CESE pourrait porter le « droit à la participation citoyenne » qui viendrait en appui de la procédure législative.

Il nous faut poursuivre collectivement dans nos efforts, le renforcement de la crédibilité du CESE étant encore plus importante dans cette période de grande incertitude politique et de doute de nos concitoyens.

TRAVAUX

Derniers avis adoptés

- Comment mieux répondre aux besoins en logements dans les territoires ?
- Les TPE/PME et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

Actualités

- Bilan de la première année de mandature
- 1987-2017 : Poursuivre résolument la lutte contre la grande pauvreté

Vie des CESER

- HAUTS-DE-FRANCE : Pour une région leader du biosourcé
- ILE-DE-FRANCE : Bienvenue en Ile-de-France : Mythe ou réalité ?

NOUS CONTACTER



Sylvia SKORIC
Attachée du groupe UNSA
Tél. : 01.44.43.64.25
Mail : sylvia.skoric@lecese.fr

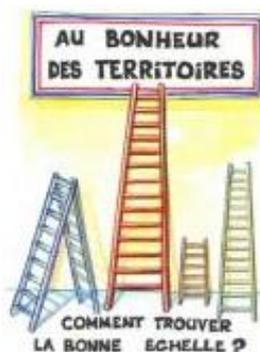
SUIVEZ-NOUS



@unsa_cese



CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Comment mieux répondre aux besoins en logements dans les territoires ?

Section de l'aménagement durable des territoires

Le logement est un droit fondamental participant à l'accès à d'autres droits tels que la santé, l'emploi, l'éducation... Il est au cœur de la cohésion sociale de la nation. L'emploi et le logement constituent deux préoccupations majeures pour les salariés. En effet pour avoir un emploi, il faut un logement à un coût abordable et pas trop éloigné du lieu de travail, comme il faut un emploi pour payer le logement. Les liens entre emploi et logement sont très importants et il convient de les améliorer. L'UNSA souscrit à l'ensemble des préconisations car certes la loi NOTRe a redistribué les compétences des collectivités territoriales et généré de nouveaux outils de planification mais il est nécessaire de

mieux définir les compétences et responsabilités des différentes collectivités territoriales. Il serait également pertinent de sortir d'une seule appréhension sectorielle en cohérence avec l'aménagement et le développement durable des territoires. En installant les intercommunalités comme Chefs de file en matière d'habitat et de cohésion sociale et urbaine, on définit le niveau géographique pertinent pour la politique du logement. En effet le morcellement communal entretient les égoïsmes sociaux, freine les restructurations urbaines, la relance de la construction et rend plus difficile la lutte contre la spéculation foncière. En inscrivant la politique du logement dans une loi de programmation, l'Etat permettrait, en concertation avec les acteurs locaux, de définir des objectifs chiffrés répartis géographiquement et qui concerneraient toute la gamme des secteurs de la politique du logement : logements sociaux à financer, construction de logements locatifs privés, de logements en accession, aires d'accueil pour gens du voyage, travaux dans le parc privé, résorption de l'habitat insalubre et de la précarité énergétique..

Des outils tels que des observatoires du logement et de l'habitat faciliteraient la mise en œuvre dans le cadre d'un PLH- PLU. Les aides publiques au logement atteignent 40,9Mds€ en 2014, l'UNSA souhaiterait une étude d'impact de ces aides, qui permettrait de réactualiser les objectifs dans la construction de logement au vu des nouveaux besoins. Ainsi, l'Etat garderait les missions de solidarité nationale et de régulation globale, à savoir : gestion des aides personnelles au logement, la loi DALO, l'hébergement et le respect de l'article 55 de la loi SRU, les normes de constructions et la réglementation des rapports locatifs.

<http://www.lecese.fr/content/comment-mieux-repondre-aux-besoins-en-logements-dans-les-territoires-le-cese-rendu-son-avis>

Les TPE/PME et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

Section de l'économie et des finances



Si la France sait créer les conditions d'éclosion et d'installation des TPE/PME, par contre la question de leur développement, de leur croissance vers des PME de plus grandes taille et plus encore des ETI, apparaît plus problématique. Pour l'UNSA, les TPE/PME sont porteuses de création de valeurs réelles, d'emplois, et de dynamisation des territoires, dont le développement est indispensable à notre économie. La question de leur financement est d'autant plus cruciale qu'elles auront à surmonter les défis du numérique et de la transition écologique. On observe une certaine forme de polarisation des outils de portage financier vers les Start-up d'une part et les grandes entreprises d'autres part, plus axés sur l'investissement en participation, en biens et équipements, et bénéficiant d'une plus grande capacité de négociation et d'attractivité vis à vis des institutions et organismes financiers.

Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait, dont notamment des aspects économiques comme les critères de solvabilité, les garanties demandées par les banques pour se prémunir contre le risque légitime de défaut, la difficile couverture des investissements immatériels et des besoins en fond de roulement. Mais aussi des aspects plus culturels, qui sont tout autant partagés par ces entreprises elles-mêmes, soucieuses de garder le contrôle de leur développement. Nous pouvons aussi regretter que les coûts de l'immobilier obèrent également les capacités contributives en investissements qualitatifs de production. L'UNSA approuve l'ensemble des recommandations allant dans le sens d'une plus grande appréhension réciproques des besoins et des réalités, et une plus grande connaissance des outils existants, dont les dispositifs offerts par le CODEDI et la BPI. De même, nous soutenons les initiatives portant à faire évoluer les conditions de sélectivité financière des projets, sans rompre les équilibres de sécurisation bancaires, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. La sécurisation et la coordination du parcours financier du chef d'entreprise afin d'alléger la prise de risque personnelle via le recours à une société de caution mutuelle, et une meilleure articulation entre organismes financiers, en sont une illustration. Par contre, nous nous interrogeons sur l'opportunité de cibler spécifiquement un rapprochement entre une banque plutôt orientée services aux particuliers et la BPI. Et une plus grande valorisation de la chaîne de création de valeurs et d'activités liée à l'entreprise y compris le secteur de l'ESS est un critère à développer.

<http://www.lecese.fr/content/suivez-en-direct-la-pleniere-sur-les-pmetpe-et-le-financement-de-leur-developpement-pour-l-emploi-et-l-efficacite-0>



1987-2017 :

Poursuivre résolument la lutte contre la grande pauvreté

Le 11 février 1987, le Conseil économique et social (CES) a adopté un avis intitulé « Grande pauvreté et précarité économique et social » rapporté par Joseph Wresinski, marquant ainsi une étape décisive dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en France et à l'international. A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'avis, le Conseil économique social et environnemental (CESE) a organisé le 14 février dernier une assemblée plénière exceptionnelle en présence du Président de la République, François Hollande, et de la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Ségolène Neuville.

APPRÉHENDER LA LUTTE CONTRE LA GRANDE PAUVRETÉ DANS SA GLOBALITÉ

La pauvreté est l'aboutissement d'un lent processus de précarisation économique et sociale. C'est un défi collectif qui touche toutes les dimensions de la société. Fort de ce constat posé il y a déjà 30 ans, le CESE réaffirme aujourd'hui son engagement à poursuivre la lutte contre la pauvreté.

C'est pourquoi le Bureau du CESE a choisi de porter un projet de résolution sur le sujet afin d'inscrire durablement cet enjeu au cœur de ses travaux et de s'engager pour que les plus pauvres d'entre nous soient pris en compte.

Une discussion avec les pouvoirs publics, le gouvernement et les assemblées parlementaires sera ouverte prochainement pour déterminer les suites à donner au projet.

<http://www.lecese.fr/content/30-ans-de-lutte-contre-la-pauvrete-et-maintenant-le-14-fevrier>

Bilan de la première année de mandature 2015-2020

Le Conseil économique social et environnemental (CESE) a adopté le 23 février 2016 ses orientations stratégiques pour la mandature 2015-2020 fondées autour de deux axes : « *favoriser la cohésion sociale* » et « *réussir les transitions* ». Un an après, les conseiller(e)s du CESE se sont réunis en séance plénière, afin de procéder au bilan de cette première année de mandature

En 2016, 12 avis ont été adoptés (*disponible en ligne sur internet <http://www.lecese.fr/travaux-du-cese/travaux-publies>*), le rapport annuel sur l'état de la France a été rendu et le CESE s'est prononcé sur deux avant-projets de loi (qui concerne l'Outre-mer et les territoires de montagne).

Le président Bernasconi a indiqué que des réformes internes sont engagées pour améliorer et développer le fonctionnement du CESE. Défendre le CESE, c'est défendre le principe et l'existence des corps intermédiaires qui sont des facteurs d'équilibre pour la République. Le CESE est un outil de rénovation démocratique, une chambre à l'écoute des Français, de leurs préoccupations comme de leurs aspirations au changement, une assemblée active que seule motive la recherche et la défense de l'intérêt général.

L'AGENDA DES PLENIERES

28 mars

Vers une bioéconomie durable
Section de l'environnement

29 mars

Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer
*Délégation aux droites des femmes et à l'égalité
Délégation à l'Outre-mer*

11 avril

La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du vivre ensemble - *Section de l'économie et des finances*

12 avril

La politique européenne de transport maritime
Section des affaires européennes et internationales

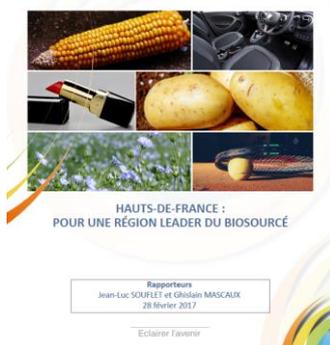
Retrouvez l'agenda complet :

<http://www.lecese.fr/agendas?mini=agenda-details%2F2017-W07&type=28>

CESER Hauts-de-France



RAPPORT-AVIS



HAUTS-DE-FRANCE : POUR UNE RÉGION LEADER DU BIOSOURCÉ

Séance plénière du 28 février 2017

Même si le concept de produit ou matériau biosourcé paraît bien abstrait, celui-ci a déjà envahi notre vie de tous les jours sans même que nous nous en rendions compte. Qu'il s'agisse, dès que nous nous levons le matin de produits cosmétiques tels que les flacons fabriqués à base de canne à sucre ou les rasoirs jetables qui contiennent des grains de maïs transformés, ces produits font partie intégrante de notre quotidien. C'est aussi le cas de la voiture que nous utilisons dont une partie de plus en plus importante des éléments intérieurs en plastique sont constitués à partir d'isosorbide. C'est également la coque en plastique (amidon transformé) de nos smartphones. Lorsque nous faisons nos courses, les sacs plastiques utilisés sont désormais en plastique végétal et plus généralement une grande partie des emballages dont nous nous servons sont des « bioplastiques ».

Les matériaux avec lesquels sont désormais construits nos lieux d'habitation connaissent la même révolution : béton (à base de chanvre, de lin ou de paille), isolants (laine de verre remplacée par de la laine de bois) ou peintures (produites à partir d'huiles végétales), ... Nos loisirs n'échappent pas à ce mouvement : semelles de bottes constituées à partir de coquilles d'huîtres pillées, raquettes de tennis à base de fibre de lin... Et la liste est encore longue : bouteilles en plastique, poubelles, films optiques, supports de néons led, mursbarrière anti-bruit, ...

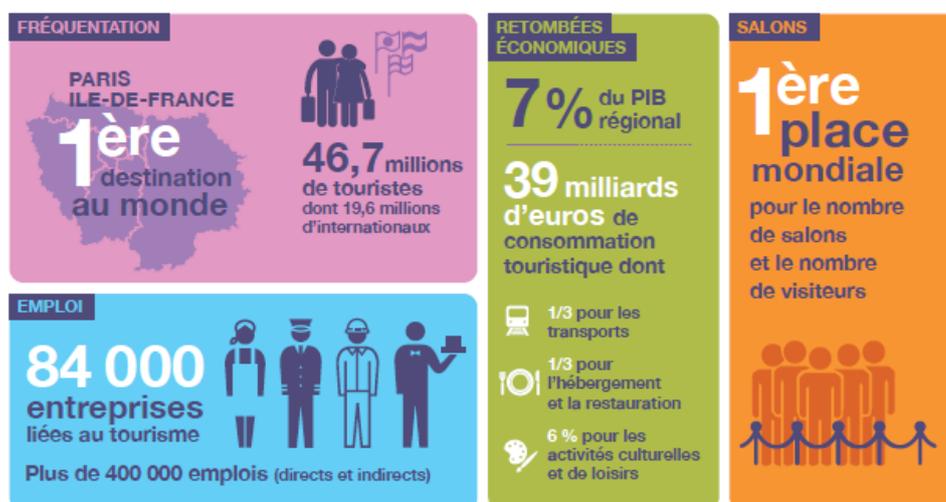
Dans une région à vocation agricole et industrielle, ces filières, encore jeunes et mal identifiées, possèdent cependant incontestablement un important potentiel de développement. Ce rapport devrait permettre d'identifier ces potentiels en se focalisant sur la question de leur structuration.

Rapport : https://www.ceser.nordpasdecals.fr/upload/docs/application/pdf/2017-03/2017-02-28_rapport-avis_les_materiaux_biosources.pdf

CESER Ile-de-France

BIENVENUE EN ILE-DE-FRANCE : MYTHE OU RÉALITÉ ?

Séance plénière du 8 décembre 2016



Outre son poids dans l'emploi et le PIB régional, le tourisme représente un enjeu majeur en Ile-de-France. En effet, il s'agit d'un secteur en croissance à l'échelle mondiale qui peut produire des effets d'entraînement importants sur l'ensemble du tissu économique. C'est aussi une activité en mutation rapide marquée par la concurrence grandissante entre les destinations à l'échelle mondiale, l'autonomisation croissante des touristes et la montée en puissance de l'économie numérique.

Si l'Ile-de-France est toujours la première destination touristique au monde, que ce soit pour le tourisme d'affaires ou de loisirs, elle présente aussi des fragilités (séjours assez brefs et moyennement rémunérateurs, appréciations mitigées dans la plupart des enquêtes, destination perçue comme chère...). Dans le contexte des candidatures aux Jeux olympiques de 2024 et à l'Exposition universelle de 2025, l'objectif est d'améliorer la qualité de l'accueil touristique. Le Ceser promeut une stratégie régionale cohérente et portée dans la durée par tous les acteurs.

Rapport et avis : <http://www.ceser-iledefrance.fr/travaux/bienvenue-en-ile-de-france-mythe-ou-realite>